Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Recu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID: 059-215901463-20231206-20230804

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT de Lille

Objet:

Référence : 2023 / 8 / 4

TARIFS SORTIE AU SALON DE L'AGRICULTURE A PARIS LE 28 FEVRIER 2024

DATE DE CONVOCATION 28 Novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE 28 Novembre 2023

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL MUNICIPAL:

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 23

PRESENTS: 19

VOTANTS: 23

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

EXTRAIT DU **DELIBERATIONS**

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Trois, le Six Décembre à 18 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents: MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAUX GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Patricia, GHESQUIERE Didier, Pierrette, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric. SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absents excusés :

M. DELBROUCQ Damien donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à M. WATTEAU Bernard Mme DYDRA Aurélie donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric

Absent:

A été nommée secrétaire : Mme MELI Odette

L'Assemblée est informée qu'une sortie au Salon de l'Agriculture à Paris sera organisée le Mercredi 28 Février 2024.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

- Adultes (transport + entrée au salon) : 38 euros
- Enfants de 6 ans à 12 ans (transport + entrée au salon) : 30 euros
- Enfants en dessous de 6 ans (transport) : 20 euros.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Pascal ZOUTE

Paraphe PZ